Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-6_2026_02_10-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi dix février, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi trois février s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Jean-Pierre Calloch en Plouhinec en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présent
	THIEC	Yves	A donné pouvoir à Christelle Brizoual
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à Annick Stéphant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présent
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présente
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présent
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 4 Votants : 24
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Véronique LE SERREC

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-6_2026_02_10-DE

6. Participation de BBO Communauté au groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande de travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale

Rapporteur : Jean-Pierre Gourden

Dans le cadre de l'entretien courant et programmable des voiries communales et intercommunales, les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène ainsi que Bellevue Blavet Océan Communauté souhaitent recourir à un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux de voirie.

Afin d'optimiser les conditions de passation des marchés publics, tant sur le plan financier que technique et administratif, il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Ce dispositif permet de mutualiser les procédures tout en conservant une exécution individualisée des prestations pour chaque membre.

Une convention constitutive de groupement de commandes a ainsi été élaborée. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement, son périmètre d'intervention, ainsi que les engagements respectifs de ses membres. Le groupement porte sur la passation de marchés de travaux d'entretien programmable de voirie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée de quatre ans, concernant les voiries communales des cinq communes et les voiries relevant de BBO Communauté. La commune de Kervignac y est désignée en qualité de coordonnateur et assurera l'organisation complète de la procédure de consultation des entreprises, jusqu'au choix des titulaires des marchés.

Chaque membre du groupement restera responsable de l'exécution et du paiement des prestations correspondant à ses propres besoins, ainsi que de la notification de son marché et de son suivi administratif. Les frais liés à l'organisation de la consultation (publicité, assistance à maîtrise d'ouvrage, constitution des dossiers, etc.) seront avancés par le coordonnateur puis répartis équitablement entre les membres.

Par ailleurs, un rétroplanning prévisionnel a été établi afin de structurer les différentes étapes de la procédure, depuis la constitution du groupement au début de l'année 2026 jusqu'à la notification du marché prévue à l'automne 2026. Ce calendrier prévoit notamment la rédaction du dossier de consultation au printemps 2026, la publication du marché à l'été 2026 et l'attribution à l'issue de l'analyse des offres à la rentrée suivante.

Au regard de l'intérêt technique, financier et organisationnel de cette démarche mutualisée, il est proposé que Bellevue Blavet Océan Communauté adhère au groupement de commandes pour ce marché de voirie intercommunal.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** le principe de la participation de Blavet Bellevue Océan Communauté au groupement constitué avec les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène pour la passation d'un marché de travaux d'entretien de voirie sous forme d'accord-cadre à bons de commande ;

_ **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-6_2026_02_10-DE

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la Présente délibération.

Pour : 24	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 18 février 2026;
- Sa publication électronique le 18 février 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 16/02/2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-6_2026_02_10-DE